*(nomination stagiaire en catégorie B)*

ARRETE DE NOMINATION STAGIAIRE

A TEMPS COMPLET

OU A TEMPS NON COMPLET à raison de … heures hebdomadaires

DE M ..........................................................................

GRADE ………………………………………………….

Le Maire (ou le Président) de ……...,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

*(le cas échéant)* Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d’emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale *(cadres d’emplois relevant du Nouvel Espace Statutaire),*

Vu le décret n° .... du ... portant statut particulier du cadre d'emplois des ……,

Vu l’arrêté du 10 avril 2007 fixant la liste des professions prises en compte pour le classement dans les cadres d’emplois relevant du décret n°2010-329 du 22 mars 2010,

Vu la délibération en date du …... créant un emploi de …… à temps complet OU à temps non complet d’une durée de …… heures hebdomadaires,

OU

Vu le tableau des effectifs budgétaires,

Vu la déclaration de vacance d’emploi effectuée auprès du Centre de Gestion,

Vu le certificat médical attestant l'aptitude physique à l'emploi en date du ……,

Considérant l’ancienneté de l’agent correspondant à :

La durée de la carrière en qualité de militaire d’un total de ……, reprise à hauteur de …...,

OU

La durée des services d’agent public non titulaire d’un total de ……, reprise à hauteur de …...,

OU

La durée des services effectués dans le secteur privé d’un total de ……, reprise à hauteur de …...,

Considérant que l’agent opte pour la reprise des services privés (ou publics ou militaires) d’une durée de ……, plus favorables,

Considérant la durée du service national d’un total de ……,

Considérant que l’agent a satisfait aux conditions de recrutement fixées par le statut particulier,

Considérant que M ……… est inscrit(e) sur la liste d’aptitude au grade de …… à effet du …… établie par l’autorité organisatrice du concours,

ARRETE

ARTICLE 1 :

A compter du ……, M ……... né(e) *(nom de jeune fille)* ……… le ...... est nommé(e) …… *(grade)* stagiaire à temps complet pour une durée de ……,

OU

A compter du ……, M ……... né(e) *(nom de jeune fille)* ……… le ...... est nommé(e) …… *(grade)* stagiaire à temps non complet à raison de … heures hebdomadaires, et est rémunéré(e) sur la base de …/35èmes, pour une durée de ……,

ARTICLE 2 :

M ......... est classé(e) au … échelon, Indice Brut … Indice Majoré ..., avec une ancienneté de …...,   
*(le cas échéant - en cas de reprise des services publics et sous réserve que l’agent ait perçu ce traitement au titre du dernier emploi occupé, pendant au moins six mois au cours des douze mois précédant cette nomination)* L’agent conserve à titre personnel le bénéfice de son traitement antérieur calculé sur la base de l’IB …/IM …,

ARTICLE 3 : *(lorsque l’agent n’a pas utilisé son droit d’option dès la nomination)*

M ……… dispose d’un délai de 6 mois à compter de la notification de cet arrêté pour demander à ce qu’il soit fait application d’une autre modalité de reprises de ses services antérieurs,

ARTICLE 4 :

M ……... est soumis(e) au régime spécial de Sécurité Sociale des fonctionnaires et est affilié(e) à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales  OU *(s’il effectue moins de 28h*) est soumis(e) au régime général de Sécurité Sociale et est affilié(e) à l’IRCANTEC,

ARTICLE 5 :

Avant le terme normal, il peut être mis fin au stage de M ……… :

- en cas d’insuffisance professionnelle, après avis de la Commission Administrative Paritaire, dès lors que la moitié du stage sera accomplie,

- en cas de faute disciplinaire, après avis du Conseil de Discipline,

dans les deux cas, la fin de stage a lieu sans préavis ni indemnité de licenciement et après communication du dossier à l’agent,

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Représentant de l’Etat,

- Notifié à l’intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la Collectivité.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

**Le Maire**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1 Place de Verdun, 38 000 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**Notifié le .............................................................................**

**Signature de l'agent**